

choses vues

du 01/10/2003 au 31/10/2003

La fin octobre et ses premières tempêtes donnent l'impression un peu triste que tout recommence. Et pourtant.

Recommencent-ils les mineurs qui passent devant le juge ?, une enquête très tonique.

La décentralisation avance, avec des articles très simples sur le RMI. Ne vous privez pas de données claires sur un sujet ardu.

L'Insee fait peau neuve : clair et intéressant.

Foulard, école, toujours la même chose ? : nous sommes allés voir ailleurs. L'Europe a-t-elle des élèves voilées, combien dépense-t-elle pour l'éducation ? Intéressants, les résultats. Nous sommes friands de ces mises en perspectives.

Saviez-vous ce qu'est « l'advocacy » ? Non ? C'est bien dommage car ce concept rapproche de manière troublante, psychiatrie et travail social. Ne ratez surtout pas un magnifique article sur la prise en charge éducative. Savoir psychologique dispensé pour le bien de l'autre ou alibi pour la protection de soi ? Un rien provocateur, indispensable réflexion aurions-nous envie de dire.

En fait nous avons vu des tas de choses nouvelles et pour finir nous vous laissons avec ce journal d'un médecin de banlieue en coup de cœur. Nous l'avons aimé, nous le laissons intact à votre lecture.

genevieve.casanova@addap13.org



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Décentralisation : les craintes des élus	P 5
Ordre du jour de la session parlementaire	
Réserve civile de la police	P 6
Les femmes des cités contre la violence	
L'Insee rénove le recensement de la population	
Rôle de l'Etat en matière de santé publique	P 7
Ministère du travail, Sénat et projet de loi sur l'immigration..	
Sénateurs et fichage des délinquants sexuels	
Exclusion des lycéennes d'Aubervilliers : réactions	P 8
Musulmans de France, UOIF et foulard	
Point sur le foulard en Europe	P 9
Travail clandestin des étrangers et Sénat	
Etat des lieux du système scolaire	
Avis du Haut Conseil de l'évaluation sur le système scolaire	P 10
22 questions de la Commission Thélot pour réformer l'école	
Autonomie financière des collectivités locales	

travail social

Récidive des mineurs : un mythe démenti	P 11
Suicide : prévention de la récidive	
Auditions des enfants maltraités	
Quelle approche pour l'assistance éducative ?	P 12
Aider les femmes toxicomanes à devenir mères	
Chiffres de la maltraitance 2002	P 13
Advocacy-France	
ANAS, CPO et réforme annoncée de l'immigration	

législation

Projet de loi « responsabilités locales »	P 14
Projet de loi de financement 04 : sécurité sociale	



[Retour Sommaire Général](#)

emploi	Transfert du RMI aux départements : mauvais passage de relais ... P 15 Passage de l'ASS au RMA ?
logement	« Anomalies » dans l'attribution de logements HLM P 15
santé	La géographie, variable-clé de la santé des enfants P 16 140 pistes pour la psychiatrie
scolarité	Chiffres de l'enseignement privé P 17 Prévention de l'illettrisme : résultats décevants Combien la France dépense pour l'école



[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir	Bibliographie	P 18
brèves	Gisti fragilisé	P 19
	Aide au retour des Roms : un leurre	
	Un préfet à l'OFPRA : inquiétudes	
	Mission d'information sur l'euthanasie	
	Naissance du pôle de santé publique à Paris	
	SDF et travail	P 20
	Baisse du nombre de demandeurs d'asile	
	Budget 2004 : emploi et AME	
	Croix-Rouge dans la zone d'attente de Roissy	
	Dispositif d'urgence et rallonges budgétaires	
Aide juridictionnelle		
Conseil d'Etat et zones d'attente	P 21	
AME, suite..		
coups de cœur	Journal d'un médecin de banlieue	P 21

société

Les élus craignent de payer la facture de la décentralisation

(Le Monde-01/10/03) Réf. : 0640-oct/03-11-LM
(ASH-03/10/03) Réf. : 0640-oct/03-11-ASH



Une grande page claire, sous forme d'annonce et de rappel du grand feuilleton à venir dans les prochains mois. Le débat sera long. Voici les grandes lignes sur lesquelles il part.

- Le projet de loi « responsabilités locales » présenté en conseil des ministres le 01/10/03
- Les transferts de compétences n'interviendront pas avant le 01/01/05, sauf le RMI (01/01/04)
- La demande des élus : « clarification, simplification, lisibilité ». La question du financement les inquiète, ils ne veulent pas porter la responsabilité de hausses de prélèvements. Certains demandent que l'Etat « s'engage à ne pas baisser la dotation globale de fonctionnement »

Etat – collectivités locales : comment s'organisera la répartition des compétences

- « Aux régions les compétences d'orientation et de programmation. Aux départements, les politiques de solidarité et la gestion des infrastructures de proximité. Aux communes, les politiques de proximité », dit le ministre des libertés locales
- Régions
- Gestion de l'ensemble des aides aux entreprises
- Pleine responsabilité de l'apprentissage et de la formation professionnelle (avec transfert de

- l'ensemble des crédits, notamment ceux de l'AFPA)
- Part Etat du réseau accueil jeunes et développement missions locales et PAIO
- Elle reste responsable des infrastructures ferroviaires. Elle crée, aménage, entretient et gère aéroports et ports de commerce
- Elle peut établir des programmes régionaux de santé publique en complément des politiques nationales et participer aux investissements hospitaliers
- Départements
- Se voient transférer l'essentiel du réseau routier national (et 35 000 employés DDE)
- Gestion complète du RMI au 01/01/04
- Compétences étendues à l'attribution du fonds d'aide aux jeunes et du FSL
- Compétence renforcée dans le domaine des personnes âgées
- Régions et Départements
- Assureront l'accueil, la restauration et l'entretien des établissements scolaires dont ils ont la charge. Les départements définiront l'implantation des collèges sur leur territoire
- L'Etat, en matière d'action sociale, garde la très grande exclusion, l'intégration et les gens du voyage

La gestion du RMI revient aux conseils généraux

- Seul bloc de compétences entièrement dévolu aux départements le 01/01/04, ainsi que la mise en place du RMA
- Ils décideront des « admissions », veilleront au versement et assureront l'insertion ; ils désigneront les membres du CDI et des CLI
- Ce changement n'a pas soulevé beaucoup de critiques même si les associations craignent l'accentuation d'inégalités territoriales

- Mais le financement cause quelques soucis : en 200, sont prévus 4,9 milliards d'euros prélevés sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Mais la réduction annoncée de la durée de l'Allocation Spécifique de Solidarité fait naître des inquiétudes car cette « donne nouvelle » risque d'accroître le nombre de RMistes. En conséquence l'Assemblée des Départements de France (ADF) souhaite des financements revus à la hausse.

[Retour Sommaire Général](#)

Un agenda très serré pour 9 mois de débat

(Le Monde-02/10/03) Réf. : 0649-oct/03-11-LM



Bon à savoir. Ordonnancement de nos feuillets de l'hiver.

- La session parlementaire s'ouvre le 1^o octobre et s'achève normalement le dernier jour ouvrable de juin
- Le Sénat commencera par la grande criminalité, puis immigration et droit d'asile (votés en 1^o lecture par les députés)
- L'Assemblée devrait commencer par le projet de loi sur la santé publique. Ensuite le budget
- Ensuite : transferts de compétences et réforme des finances locales, RMI et RMA, formation professionnelle, protection de l'enfance, handicapés, bioéthique, divorce, ratification du traité d'Athènes (élargissement de l'UE)

3 200 policiers à la retraite attirés par la réserve civile

(Le Monde-02/10/03) Réf. :0650-oct/03-11-LM



Apparemment ça a fait son chemin...

- Les policiers de tous grades peuvent se porter volontaires dans les 5 années qui suivent leur sortie des effectifs.
- Ils peuvent être sollicités jusqu'à 90 jours par an et rémunérés de 69 à 185 € selon leur dernier grade
- Mobilisation à caractère obligatoire en cas de menaces ou troubles graves à l'ordre public
- Volontariat pour remplir des missions de renfort et de tutorat des jeunes policiers.
- Espoir de combler ainsi les départs massifs à la retraite

[Retour Sommaire Général](#)

Fort de ses premiers succès, le mouvement Ni putes ni soumises interpelle le chef de l'Etat

(Le Monde-06/10/03) Réf. :0641-oct/03-11-LM



Une belle page si l'on ose dire, avec des témoignages, des colères, des idées et des meurtres en toile de fond. A suivre. En voyez-vous quelque chose sur le terrain ?

- Université du mouvement les 3, 4 et 5 octobre, sous l'égide de la mort de Sohane, brûlée vive le 4/10/02 à Vitry
- Le mouvement revendique aujourd'hui 23 comités locaux et 5 assoc. affiliées. Ils sont

confrontés à la méfiance mais aussi à une grande écoute. 30 coups de fil quotidiens à la permanence quotidienne (2/3 sont des « appels au secours »). Le site Internet marche bien aussi

- M. Borloo et Mme Ameline sont venus à l'université et Matignon a envoyé un message
- Réalisations :
- 50 hébergements d'urgence débloqués au début de l'été et autant disponibles actuellement ; le « guide du respect » bientôt distribué dans toutes les classes de 4°, 3° et 2° ; cellules d'accueil dans les commissariats mises en place dans 24 circonscriptions, le ministère de l'intérieur assurant de sa volonté de les généraliser.
- Demandes et perspectives
- Refonte des cours d'éducation sexuelle au collège (y parler de désir, de respect et pas seulement de prévention) ; « favoriser toutes les initiatives prises par les femmes dans les quartiers » ; interpeller le chef de l'Etat pour faire de la conditions des femmes un « grand chantier national ».
- A noter qu'une plaque pour Sohane a été déposée sur la tombe de Simone de Beauvoir à Montparnasse, avec la mention « morte brûlée vive ». Dans sa cité, l'identique a été démolie et lors de la reconstitution des faits, le meurtrier a été applaudi...
- Etude de la DIV démontre la double inégalité qui touche les femmes des quartiers : Le chômage y est 2 fois plus fort qu'ailleurs (25.4%) et pour les femmes il atteint 27.5 % contre 23.8 % pour les hommes. La proportion de femmes qui travaille a progressé partout en France sauf dans les quartiers où elle stagne.

L'Insee rénove le recensement de la population

(Le Monde-04/10/03) Réf. :0652-oct/03-11-LM



A priori c'est ardu mais cet article est simple, bien documenté sur un sujet qui intéresse aussi les financements des collectivités. Beaucoup à apprendre.

- Le recensement collectif a été inauguré en 1801 et le dernier a été effectué en 1999. Le délai allait parfois jusqu'à 9 ans entre 2 recensements et il fallait 2 ans pour exploiter toutes les données
- Le 2 octobre une nouvelle méthode a été présentée (conforme à la loi du 27/02/02 sur la démocratie de proximité) qui démarrera en 2004
- Recensement en continu, par tranches géographiques, sur un cycle de 5 ans
- Les villes de moins de 10 000 habitants ont été réparties en 5 groupes : l'un des groupes sera recensé chaque année «à l'ancienne »
- Chaque ville de plus de 10 000 habitants sera divisée en 5 groupes d'adresses et chaque année un échantillon d'adresses correspondant à 8 % des logements de toute la ville sera recensé au sein d'un des groupes : au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire aura été pris en compte (40 % des habitants interrogés)
- Chaque année 8.5 millions de personnes recensées, soit 14 % de la population totale
- Meilleure qualité due à une meilleure préparation pour un coût sera similaire. informations plus fraîches pour aider les décideurs (adapter les équipements et services) : les résultats du recensement fixant le montant des concours de l'Etat aux communes
- On pourra aussi mieux suivre les migrations
- « Il vaut mieux un film un peu flou qu'une photographie tous les 10 ans »
- Il y a des pays où existent des registres de population (mairie, emploi, etc.) et où on peut le croiser : c'est une autre méthode. En France où ces registres n'existent pas l'encadrement statistique de la population est assez lâche et ce nouveau système doit aussi combler ces manques.

M. Mattéi renforce le rôle de l'Etat en matière de santé publique

(Le Monde-03/10/03) Réf. :0655-oct/03-11-LM



Une longue page claire et instructive sur un sujet qui peut sembler rébarbatif. Où l'on apprend que la France est rétive au volet préventif dans les questions sanitaires, et cela de façon historique. C'est intéressant...

- La première grande loi hygiéniste remonte à 1902; le parlement examine à partir du 2 octobre le projet relatif à la « politique de santé publique »
- Abaisser la consommation d'alcool de 20 %, la prévalence du tabagisme à 25 % chez les hommes, réduire de 20 % la proportion d'obèses
- Inscrire (pour la 1^o fois) des objectifs sanitaires quantifiables et évaluables dans les 5 ans. Remédier aux fortes inégalités.
- Pour l'OMS notre système de santé est le plus performant. Cependant en terme de santé publique c'est moins florissant : pour alcool, tabac, drogues, pathologies psychiatriques et cancers et surmortalité avant 65 ans, nous sommes mal placés en Europe.
- Fortes disparités entre sexes, régions et catégories socio-professionnelles : inégalités dans l'accès aux soins
- Système cloisonné, myriades de structures locales. Le gouvernement souhaite réaffirmer la primauté de l'Etat : « intégrer la santé publique dans le processus de décision politique »
- Elaboration par l'Etat d'objectifs nationaux déclinés par les préfets en lien avec les DRASS, avec un organe de consultation (conférence régionale de santé publique) et un de mise en œuvre (groupement régional de santé publique)
- C'est la 1^o étape dans la construction des Agences Régionales de Santé (ARS)

- Axes prioritaires dans l'évaluation : lutte contre le cancer, limitation de la violence et des comportements à risque, risques liés à l'environnement, maladies rares, qualité de vie pour les maladies chroniques. Est prévue la création d'une Ecole des hautes études en santé publique pour promouvoir cette culture
- A noter que la loi n'est dotée d'aucun plan de financement
- M. Kouchner regrette qu'elle « oublie d'associer les usagers de santé et les malades à l'élaboration des politiques de santé publique » ;
- *A noter qu'un article des ASH du 26/09 se penche aussi sur cette question et appelle de ses vœux l'avènement de la « démocratie sanitaire » à l'occasion du débat de cette loi. Démocratie participative sur le modèle de ce qui se fait dans le domaine du travail*

La prévention a longtemps été négligée

- Il faut attendre le début du XX^e pour rendre la vaccination obligatoire, établir la liste des maladies transmissibles et des règlements sanitaires par commune
- Ensuite, au fur et à mesure que la médecine progresse, la santé publique passe au 2^o plan.
- Le Sida marquera la fin de cette époque en ce qu'il nécessite une prévention nationale. Ensuite la vache folle, l'environnement, etc. et à la fin des années 90 seront créées quelques grandes agences de sécurité (produits alimentaires, de santé) et l'Institut de veille sanitaires (INVS)

[Retour Sommaire Général](#)

Le projet de loi Sarkozy sur l'immigration suscite l'hostilité des associations et les réticences de M. Fillon

4 dispositions qui durcissent le droit

(Le Monde-10/10/03) Réf. :0662-oct/03-11-LM



Un rappel de la RVP 09 et de l'ordre du jour du Sénat. Si nous devons traiter plus abondamment cette question, ce peut être utile d'avoir en tête les points sensibles du projet

- Les députés l'avaient examiné en 2,5 jours et le Sénat prend la relève à partir du 8./10.
- « Ce texte est le pire que la France ait produit depuis 1945 » estime le président de la Ligue des Droits de l'Homme. 4 dispositions sont dans la ligne de mire des associations
- Allongement des délais de rétention pour les situations irrégulières (jusqu'à 32 jours)
- Contrôle renforcé sur les attestations d'accueil
- Restrictions du regroupement familial (carte de résident au bout de 5 ans et sous condition d'une « intégration satisfaisante »)
- Sanction du travailleur clandestin : A noter que M. Fillon demande sur cette question l'arbitrage de Maignon.

Fichage des délinquants sexuels : les réticences des sénateurs

(Le Monde-04/10/03) Réf. :0663-oct/03-11-LM



Voir RVP 09. A suivre.

- Le fichage devrait concerner tout le monde, même les bénéficiaires de non-lieu, relaxe ou acquittement. « Problème de conscience » à voir ficher des personnes acquittées
- « L'obligation de pointer dans un commissariat et de signaler un changement de domicile » pour les sortants de prison est rejetée par le Sénat

« les protecteurs des libertés publiques ne sont pas les services de police » (sénateur UMP)

- M. Perben propose « un système de sortie de fichier » pour les infractions les moins graves, les mineurs, la vie et l'insertion des personnes.

[Retour Sommaire Général](#)

L'exclusion de 2 lycéennes voilées divise l'extrême gauche

Des réactions contrastées qui traversent les familles de pensée

Une note de l'éducation nationale donne le mode d'emploi du foulard

(Le Monde-09 & 14/10/03) Réf. :0665-oct/03-11-LM



Ce balayage des différentes prises de positions permet de repérer la ligne de partage sur cette question : exclusion, émancipation des femmes, éducation, où se situe Le juste ? La note de l'Education nationale est très intéressante en ce qu'elle précise ce qui est considérée comme inacceptable et elle laisse entrevoir les failles où peuvent s'engouffrer des conflits.

- Le 7 octobre avait eu lieu devant le lycée d'Aubervilliers une manifestation de soutien aux deux élèves. Collectif d'associations (dont Femmes publiques, assoc. féministe) : « nous ne sommes pas pour le voile, nous sommes contre les exclusions ».
- « Dans tous les quartiers, pour toutes les religions, un même droit à l'éducation ». La LCR a pour souci « d'éviter au maximum la déscolarisation, l'expulsion, en espérant à terme convaincre [les jeunes filles] que le foulard n'est

pas un moyen d'émancipation ». LO, elle, est favorable aux sanctions, refusant « un élément d'oppression des femmes qui est une infamie »

- L'exclusion définitive a été prononcée le 10 octobre
- Au PS on juge la décision normale « il pourrait y avoir de la part de certains milieux (...) la provocation qui serait de faire entrer le voile dans les établissements au nom de la liberté d'expression » Malek Boutih estime que cela « protège le destin de toutes les autres filles, car, partout dans le monde, le voile islamique est un moyen de pression sur elles »
- Au PC : « nous n'avons pas conception excluante de la laïcité. Nous sommes contre le foulard au titre de la lutte contre toutes les formes de domination des femmes »
- Les ministres de l'Intérieur et de la Justice sont satisfaits d'une décision « conforme à la loi et au principe de laïcité »
- Note de l'éducation nationale du 10/03/03 : « Une interdiction générale et absolue des signes d'appartenance religieuse au sein des établissements est illégale » voilà le préalable. « C'est donc la jurisprudence qui a précisé les limites de la liberté d'expression » « Le (...) "foulard" dit "islamique" couvre les racines des cheveux et le cou, en laissant dégagé tout l'ovale du visage. Voici résumé l'avis (et ses conséquences) du Conseil d'Etat de 1989
- « Les foulards plus légers, ou moins couvrants ne peuvent pas [...] être interdits dès lors qu'ils sont portés pour des motifs religieux » D'où le bandana par exemple.
- Motifs d'interdiction : foulard cachant le visage ou grande robe ; comportement prosélyte ; trouble à l'ordre public (par ex. manifestations à Aubervilliers mais il faut que les élèves en soient la source et non que le désordre vienne du refus du personnel ou des usagers) ; multiplication des incidents entre différentes communautés religieuses ou caractère massif des signes d'appartenance religieuse « révélant un

phénomène de prosélytisme rampant » ; refus de participer à certains cours ou contestation du contenu de l'enseignement pour des motifs d'ordre religieux, à caractère provocateur ou prosélyte.

Ces musulmans de France hostiles au port du foulard à l'école

(Le Monde- 14/10/03) Réf. :0666-oct/03-11-LM



Belle page sur la mouvance laïque et le positionnement complexe de l'UOIF. Lève des ambiguïtés apparentes.

- Il est difficile de savoir où en sont les musulmans de France. La crainte de constituer des fichiers discriminatoires bloque les enquêtes.
- Des positions s'affirment très clairement: « le voile est un signe d'impudeur qui attire les regards, la marque d'une revendication de l'oppression des femmes » Refus de l'Islam comme « mode d'expression identitaire »
- La nébuleuse laïque s'organise : congrès, etc. mais son influence réelle n'est pas évaluée. Animée par des « beurs » déçus par le monde politique et qui ne supportent pas aujourd'hui de voir le religieux légitimé par l'Etat.
- Vilipendés par les religieux s'ils se réclament d'un « islam laïque », ils sont accusés de « communautarisme » quand ils disent « nous »
- Le « musulman » était d'abord l'indigène, puis l'immigré et le regard de la communauté est toujours là, espace de jugement dans lequel on ne peut pas dire son athéisme. La tolérance de certains hommes politiques est parfois considérée comme « un mépris post-colonial ».
- Ce qui se dégage pourtant c'est le rejet d'une loi qui « jeterait de l'huile sur le feu et créerait des martyrs ». « La véritable émancipation c'est le droit à l'éducation ».

- Le débat est souvent considéré comme sur médiatisé. D'autres solutions sont envisagées : dans l'enseignement, renouveau de l'histoire coloniale et post-coloniale, d'une histoire plurielle des faits religieux. Multiplication des espaces de médiation.

L'UOIF, principale organisation musulmane, défend le port du voile mais souhaite une loi l'interdisant à l'école

- M. Sarkozy se prononce contre une loi mais pour un compromis. Port du « bandana » par ex.
- L'UOIF en privé défend le principe d'une loi, alors qu'elle lutte pour le port du voile
- Face à une loi les théologiens auraient recours au principe de « l'état de nécessité » (darourat), principe constant du droit musulman qui impose aux fidèles de se soumettre aux lois civiles quand elles contreviennent aux prescriptions religieuses.
- Au lieu que face aux conseils de discipline ils ne peuvent invoquer une loi et sont accusés de double langage quand ils ne demandent pas aux jeunes filles de se soumettre aux décisions.
- Pour le CFCM (M. Boubakeur) en revanche, légiférer serait « une erreur profonde ».
- Le CFCM affirme que « le foulard est une prescription religieuse » et il demande « l'application du principe de laïcité et l'avis du Conseil d'Etat de 1989 ». La commission de théologie dont il avait été question n'a pas été créée.

En Europe les conflits relatifs au foulard sont rares en dehors de la France et de l'Allemagne

(Le Monde- 15/10/03) Réf. :0669-oct/03-11-LM



Et les autres en effet, comment font-ils ? Un petit balayage qui a de quoi faire réfléchir, pour de bon...

- En Grande-Bretagne toutes les tenues sont autorisées : « communautarisme »
- En Belgique, Pays-Bas et pays scandinaves généralement admis
- En Espagne le voile peut être porté, dans le public et dans le privé.
- Allemagne : quelques douzaines d'enseignantes portent le voile. La cour constitutionnelle vient de décider que rien ne s'y oppose sauf si le Land adopte une loi l'interdisant. Il y a 3.2 musulmans et le port du voile par les élèves ne pose pas pb.

[Retour Sommaire Général](#)

Le Sénat renonce à pénaliser les étrangers travaillant sans autorisation en France

(Le Monde- 11/10/03) Réf. :0673-oct/03-11-LM



Suite, à lire attentivement ; c'est comme un pas de deux, chorégraphie complexe entre des textes et des amendements. Nous essayons de donner les repères les plus clairs possible.

- A l'unanimité les Sénateurs ont voté la suppression de l'amendement qui pénalisait les étrangers en situation de travail clandestin (RVP 09)
- A noter qu'ils ont voté de nouvelles possibilités de retrait de la carte de séjour temporaire, notamment pour les étrangers employés sans autorisation. A partir de ce retrait l'on est immédiatement expulsable.

- Au sujet des attestations d'accueil: « le silence gardé pendant plus d'un mois par le maire sur la demande vaut décision de rejet ». Plus besoin de justification.

Etat des lieux du système scolaire avant le grand débat national

(Le Monde- 11/10/03) Réf. :0674-oct/03-11-LM



C'est intéressant. Données toutes simples qui peuvent être utiles, surprises aussi. A lire.

- 4 experts du Haut Conseil de l'évaluation de l'école livrent des « éléments pour un diagnostic de l'école »
- Charnière des années 90 : A partir de 1975 et du collège unique, la démocratisation s'accélère. Croissance du taux d'accès au baccalauréat. A partir de 90 c'est la stagnation de ce taux : en 02 même taux de bac général qu'en 1992. Décrochage de la « voie générale » au profit des filières techno et pro : nb supérieur aux besoins.
- Ecole primaire : Ce document situe à ce stade la genèse de l'échec scolaire et des carences en lecture. Ils pensent la rénovation des programmes insuffisante et préconisent une recherche approfondie sur les pratiques pédagogiques
- Collège : vision assez positive. Le taux d'accès à la seconde est passé de 40 % en 85 à 60 % en 02. L'origine de ses problèmes tiendrait à ce qu'il est coincé entre école primaire et lycée, avec des ruptures trop brutales d'un cran à l'autre. Définition insuffisante des connaissances à avoir en fin de scolarité obligatoire.
- Lycées : Très grande complexité due à la diversification des parcours : voies générale, technologique et professionnelle. « Un effort de grande simplification paraît nécessaire et un

rééquilibrage des effectifs accueillis dans chaque section s'impose ». Il faudrait plus de lycéens dans les filières scientifiques.

- Enseignement supérieur : attention à l'inadaptation de l'orientation vers l'université classique de bacheliers technologiques . Le taux d'échec au DEUG reste élevé
- Équité : « l'école n'a pas réussi à corriger les inégalités, mais les a amplifiées ». 90 % d'enfants de cadre accèdent à une seconde générale ou techno contre 42 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

Grand débat : le Haut Conseil de l'évaluation rend un avis très mesuré sur le système scolaire

(Le Monde- 20/10/03) Réf. :0675-oct/03-11-LM



Un peu décevant ? C'est notre sentiment. A lire enchaîné au précédent. A suivre surtout à l'heure où les partenariats se développent entre secteur social et EN.

- 1° étape dans l'échéancier du débat (voir RVP 09). Avis du Haut Conseil qui alimentera les débats de la Commission Thélot.
- Apparemment très critique vis-à-vis du rapport préparatoire. (voir ci-dessus)
- Favorable au maintien de l'objectif « 80 % de bac » mais en limitant les orientations vers les filières techno et pro (besoins économiques)
- Favorable au « caractère unique du collège ». Il faudrait définir « le socle commun » des connaissances à acquérir par tous.
- Suggestion d'expérimentations en fin d'école primaire et début de collège pour atténuer la brutalité de la transition
- Les causes des difficultés iraient de la fin de la maternelle jusqu'au début du collège (le rapport

préparatoire insistait sur l'école primaire). Préconise une réduction d'effectifs de la grande section de maternelle au CE1 (voir rapport sur l'illettrisme dans la rubrique « scolarité ») et un apprentissage de la lecture sur 3 ans.

Grand débat : la commission Thélot pose 22 questions pour réformer l'école

(Le Monde- 22/10/03) Réf. :0678-oct/03-11-LM



Peut-être tout pour ce numéro !!!

- Chacune des questions est présentée comme une fiche avec sujet, état des lieux et sous-questions. Pour que les participants disent aussi « comment parvenir » à ce qu'ils attendent
- Valeurs de l'école républicaine et définition de ses missions, question de l'égalité des chances
- Comment faire réussir et faire travailler les élèves : désir et ennui, moins et mieux, trop ou pas assez ? redoublement, orientation ?
- Répartition des rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales, formation des enseignants, utilisation des moyens...
- A partir de novembre chacun des débats durera 2 ½ journées, dont un samedi (pour la participation des parents) : diagnostic et quelques-unes des fiches

Le projet de loi sur l'autonomie financière des collectivités locales en conseil des ministres

(ASH-24/10/03) Réf. : 0681-oct/03-11-ASH



voilà une « petite » info dont nous devrions être amenés à reparler...

- Présenté le 22/10 en conseil des ministres, prévoit « le calcul d'un taux d'autonomie financière par catégorie de collectivités » : prendre en compte l'hétérogénéité actuelle des niveaux d'autonomie et des types de compétence
- La notion de « ressources propres » englobe les produits des impositions de toutes natures (y compris les ressources fiscales transférées par l'Etat pour transferts de compétences)
- La part des ressources propres est « déterminante » lorsqu'elle garantit la libre administration et le niveau d'autonomie de 2003 serait un « seuil au-dessous duquel cette part ne pourrait descendre »
- Evolution des taux d'autonomie soumise au Parlement annuellement : si la part des ressources propres cessait d'être déterminante dans une collectivité, elle devrait être « rétablie au plus tard par la loi de finances de la troisième année suivant ce constat »

[Retour Sommaire Général](#)

Travail social

Récidive des mineurs : un mythe démenti Plus de la moitié des délinquants ne récidivent pas.

(Libération-22/09/03) Réf. : 0636-oct/03-12-Libé
(ASH-26/09/03) Réf. : 0636-oct/03-12-ASH



C'est une bonne nouvelle ça ! Chaque fois que l'on peut conforter des constats par des chiffres et opposer des chiffres à des ressentis c'est une bonne chose. Au-delà des enjeux, une satisfaction pour les professionnels de l'enfance dont vous en faites partie...

- Constat des professionnels : la majorité des enfants ne passent qu'une fois devant le juge pour enfants. Mais on manque de chiffres
- Pour y remédier, 2 juges de Caen et Pau viennent de mener une étude : tous les parcours des jeunes concernés ayant atteint 18 ans en 97 ont été étudiés de 1992 à 2001 (22 ans)
- Caen : 61 % des jeunes sont passés 1 fois devant le juge, 29 % entre 2 et 5 fois, 10 % plus de 5
- Ces « multirécidivants » commettent en moyenne 22 infractions ; d'après la police 80 % des infractions seraient commises par cette tranche ; à Caen on arrive à 50 %
- A 22 ans, 58 % des jeunes étudiés n'ont pas réitéré. 64 % parmi ceux qui n'avaient connu qu'une affaire ; 29 % pour la 2^e catégorie.
- Donc dans la majorité des cas l'action judiciaire marche.
- Il n'y a pas d'impunité : 86 % des multirécidivants ont connu la prison ferme ; mais 1 seul n'y est pas retourné pendant sa majorité...
- Pour 56.7 % des multirécidivants la première mesure d'assistance éducative est intervenue après la saisine pénale : il y a carence. D'autant

plus que dans 73 % des cas ils sont issus de familles connues au pénal. Alors ?

- A noter que l'étude porte sur une période antérieure à la mise en place des nouvelles mesures créées par la réforme de la justice.
- Leur méthode est exportable et leur souhait est de voir s'étendre l'étude à toutes les juridictions.

Suicide des adolescents

Des travailleurs sociaux décident de prévenir la récidive

(ASH-26/09/03) Réf. : 0637-oct/03-12-ASH



Nous avons beaucoup aimé cet article. Les résultats semblent impressionnant et nous aurions aimé avoir plus de détails sur la façon dont ils s'y prennent, sur les discours qu'ils entendent. La parole suffit-elle ? A ce point-là ? C'est plus qu'encourageant.

- 5 AS et 1 ES issus de différentes institutions (hôpital, EN, CG) créent en 1999 un « groupe de réflexion » à Romans (Drôme)
- Observation, informations auprès de différents services en France.
- Améliorer d'abord la cohérence du discours tenu aux jeunes (coordination)
- Systématiser la triple évaluation au sein de l'hôpital : médicale, psychologique et sociale. Le regard pluridisciplinaire réduit le risque d'erreur et l'adolescent a le choix entre différents interlocuteurs.
- Pendant l'hospitalisation (minimum 5 jours) des contacts sont pris avec des assoc. , l'EN, l'AS du secteur pour tisser un filet à la sortie dans l'attente par ex. d'un suivi thérapeutique
- En juin 2000, le dispositif de prévention de la récidive est lancé car en général près d'un tiers des jeunes recommence dans l'année.

- L'équipe propose de retourner voir l'adolescent chez lui 2 mois après sa sortie de l'hôpital quand il n'y a ni accompagnement socio-éducatif ni mesure (soit 50 % des jeunes). Leur montrer qu'on s'intéresse vraiment à eux, à un moment où le quotidien a repris le dessus.
- L'image du professionnel s'efface, le jeune est celui qui reçoit. Des clivages tombent. Occasion de travailler avec les parents, de les rassurer.
- Parmi les 30 jeunes suivis depuis 3 ans, seuls 2 sont à nouveau passés à l'acte.
- Ce système repose essentiellement sur la souplesse, mais aussi sur l'implication personnelle de l'équipe. Leurs institutions n'ont pas signé de protocole .
- Il faudrait développer la « prévention primaire » avant passage à l'acte (des médecins, ou AS scolaires le demandent) avec unités hospitalières légères et la triple évaluation
- Perspective aussi de groupes de parents (paroles)
- Une subvention de la Fondation de France doit permettre une évaluation et une réflexion

[Retour Sommaire Général](#)

Les enfants maltraités peuvent désormais être auditionnés à l'hôpital

(Le Monde-27/09/03) Réf. :0638-sept/03-12-LM



Rappel de la loi tout d'abord et puis une surprise : si ces unités existent pourquoi ne sont-elles pas financées et par là donc généralisées ? Avouons un étonnement peut-être naïf qui explique notre grimace.

- La loi de 06/98 rend obligatoire l'enregistrement vidéo de l'audition par les enquêteurs des mineurs maltraités (de façon à éviter les

répétitions traumatisantes). Dans les commissariats c'est souvent précaire.

- A l'hôpital de Chalon-sur-Saône fonctionne une unité médico-judiciaire à cette fin. Cadre feutré, bon matériel, caméra mobile pour suivre les mouvements de l'enfant
- Les médecins collaborent volontiers « avec les autres professionnels de l'enfance ... Ce n'est pas neutre d'être accueilli à l'hôpital. Il appartient aux victimes. L'enfant ne se rend pas dans un endroit où c'est plus le coupable qu'on entend » Ce cadre calme profite également à l'enquêteur, mieux concentré.
- On constate que les médecins hésitent moins à signaler ce qu'ils soupçonnent et les enquêteurs apprennent des médecins sur le fonctionnement des enfants, leur mémoire etc.
- Il existe 5 unités de ce type en France et 3 sont prévues. Leur financement pour l'essentiel est associatif (La Voix de l'Enfant souvent) La création d'une unité coûte entre 15 et 23 000 €

Assistance éducative : le risque d'un « ethnocentrisme de classe »

(ASH-03/10/03) Réf. : 0659-oct/03-12-ASH



C'est vrai que nous avons craqué sur ce texte. Il vient de l'AEMO mais nous a paru concerner tout le champ de l'éducatif. Ce n'est pas un texte fait pour que l'on soit d'accord, ce sont deux pages pour réfléchir et interroger les pratiques. L'envahissement de la psychologie a-t-il aussi pour but de rassurer l'intervenant et nuit-il ainsi aux droits de l'utilisateur ? Comment le travailleur social se débrouille-t-il avec la misère ? Ce n'est pas la première fois qu'affleure cette alerte, mais c'est la première qu'elle s'exprime avec autant de clarté. A vous

de voir, de vous énerver... d'engranger aussi ?...

- « L'assistance éducative judiciaire s'appuie toujours sur des motifs graves ... climat familial souvent tendu ». Tout le monde attend de l'éducateur qu'il éclaire, répare, permette la vérité. Il est « supposé savoir ».
- A cela près que « l'impossible à savoir sur l'autre » déstabilise ce professionnel.
- Le plus souvent notre analyse s'appuie sur la biographie des parents : phénomènes de répétition etc. Mais pourquoi ces certitudes ? Nous travaillons avec des gens confrontés à des conditions économiques et un environnement social insécurisants. « Une mère "ordinaire" pourrait-elle élever ses enfants dans ces conditions » ?
- Le professionnel cherche à donner du sens à ce qu'il voit, il doit surmonter des sentiments contradictoires. Ne fait-il pas étalage d'un « savoir mal acquis » pour ce faire ? Interpréter, ranger, qualifier, aussi pour entériner ses propres préjugés sur l'éducation, se rassurer ?
- Nous focalisons sur le système familial, nous « psychologisons » et l'approche socio-économique est souvent ignorée. « Sous prétexte que les travailleurs sociaux ne peuvent rien y faire, il faudrait ne rien en dire ! »
- « Pathologie du lien... relation fusionnelle, incestuelle etc. » Les usagers restent muets devant ce vocabulaire « venu d'un autre monde » ; « ils supportent le poids de notre représentation sur ce que doit être un parent »
- Les fragilités psychologiques existent, de même que l'inconscient mais attention à la « psychologisation ... seule la combinaison dynamique des facteurs sociaux, psychologiques et économiques peut nous permettre d'approcher un tant soit peu la réalité »
- Il faut entendre la parole de l'utilisateur, écouter quand il se rebiffe et ne pas seulement conclure qu'il lui reste beaucoup à faire pour comprendre.

Aux travailleurs sociaux aussi il reste à faire pour écouter et appréhender.

[Retour Sommaire Général](#)

Aider les femmes toxicomanes à devenir mères

(ASH-03/10/03) Réf. : 0664-oct/03-12-ASH



Très joli article qui a le mérite de démontrer qu'il est possible d'améliorer ces situations. C'est du respect qui se dégage de ce dispositif.

- En règle générale, suivi de la grossesse inexistant, difficultés relationnelles, risque de prématurité et de placement de l'enfant.
- Au CHU de Montpellier, depuis 1997, cellule « Parentalité et usage de drogues » dont l'objectif est « la naissance à terme d'un enfant en bonne santé, pris en charge de façon adaptée sans être séparé de sa mère »
- La sage-femme « coordonnatrice » rencontre la mère. Elle sera traitée comme une grossesse à risque. « Ce ne sont plus des toxicos, mais des êtres qui prennent des drogues et souffrent d'une pathologie » Surveillance à domicile pour préparer un accompagnement postnatal
- Travail en réseau dès la 1^o rencontre (pédopsychiatrie, service social, PMI etc.) mais on ne fait appel aux AS qu'avec l'accord des parents et pas sur « seule crainte des professionnels d'une situation à risque »
- Rendez-vous avec le pédiatre avant la naissance, information sur les syndromes de sevrage du nouveau-né, etc.
- Postnatal : unité kangourou où le bébé est dans la chambre de sa mère, avec présence assidue de

puéricultrices « nous ne sommes pas là pour faire à leur place mais pour aider les parents, les déculpabiliser aussi » Apprendre à faire face au syndrome de sevrage notamment

- On s'efforce de trouver un « point de sécurité » pour l'après : médecin, pédiatre, proche...

La maltraitance est stable, mais le nombre de familles à risque progresse

(ASH-17/10/03) Réf. : 0671-oct/03-12-ASH
(Le Monde-16/10/03) Réf. : 0671-oct/03-12-LM



A lire. Plus compliqué qu'il n'y paraît, comme souvent, et donc des choses à apprendre.

- Chiffres de l'ODAS
- Ces 5 dernières années pas d'augmentation du nombre d'enfants maltraités : 18 500 environ
- En revanche le nombre d'enfants « en risque » progresse (64 000 en 98, 67 500 en 02). « C'est donc le nombre de familles fragiles qui progresse et non point la maltraitance » Ecart géographique considérable
- « La carte de la maltraitance ne recouvre pas celle de la précarité et le phénomène de l'enfance en danger traverse toutes les couches de la société »
- De 98 à 2002 on constate moins de violences physiques et négligences mais plus de violences psychologiques et d'abus sexuels
- Il faudrait « mettre davantage l'accent sur [les maltraitements psychologiques] et développer des campagnes de prévention, notamment à travers le soutien à la parentalité »
- Les carences éducatives sont le facteur le plus souvent cité. « La précarité économique n'intervient plus qu'en 4^e position dans les facteurs de risque pour l'enfant. Le RMI a joué un rôle majeur dans la protection de l'enfant »

- Le nombre d'enfants pris en charge est en hausse mais le nombre de placements continue de diminuer

[Retour Sommaire Général](#)

Santé mentale : Advocacy-France veut « amplifier » la parole de l'utilisateur

(ASH-17/10/03) Réf. : 0672-oct/03-12-ASH



Ne vous laissez pas arrêter par le chapeau « maladie mentale ». Ce mot est à découvrir, et les pratiques qu'il recouvre. Vous le faites sans le savoir, et parfois aussi vous pourriez en avoir besoin.

- L'association Advocacy-France organise en octobre un 2^e « Forum pour une politique citoyenne en santé mentale ». « La psychiatrie n'est plus dans des murs, mais elle reste enfermée dans des enclaves » (Pdte de l'assoc.)
- Qu'est-ce que « l'advocacy » ? C'est une pratique de médiation sociale entre deux parties dont l'une se sent mal écoutée, une aide à l'expression par un tiers. « Quand des personnes non habituées à parler seront entendues par des personnes non habituées à entendre, de grandes choses pourront arriver ». Cela vient d'Angleterre où sont nés les premiers conseils de patients
- Attention, il n'y a aucun lien avec le mot « Avocat » : Il ne s'agit pas de parler à la place de, ni de défendre.
- L'assoc. fonctionne avec une Commission d'évaluation des demandes d'intervention (CEDI), composée d'utilisateurs et non-utilisateurs. Environ 15 demandes par mois (internements de

force, tutelles, hospitalisation, discrimination professionnelle).

- A Caen et Paris 2 « espaces conviviaux citoyens » : rencontre, activités, alternative à l'isolement. Autogérés avec des patients. Il y a un encadrement mais dans une « dynamique de soutien et plus dans le rapport inégal du soin ou de l'assistance »
- Il y a un besoin de médiation évident. Vis-à-vis de toutes les institutions et parfois même des services sociaux pour des gens repliés sur eux-mêmes ou quand « des relations de violence se sont installées » avec un travailleur social
- Le principe suivi est celui inscrit dans la loi du 2/01/02 : la « place centrale de l'utilisateur ». Il ne s'agit en aucun cas de prendre la place de l'utilisateur, plutôt être la fameuse « personne de confiance » (loi du 04/03/02), qui ne devrait pas être trop impliquée (tuteurs, famille) mais avoir une déontologie
- Bénéficie des programmes européens, des échanges de moyens avec des associations mais la chasse aux subventions « épuise »...

La réforme annoncée de l'immigration contredit le code de l'action sociale, s'insurgent l'ANAS et la CPO

(ASH-10/10/03) Réf. : 0679-oct/03-12-ASH



Une alerte de plus. Nous vous la livrons. Elle vous concerne.

- La Conférence permanente des organisations professionnelles du social (CPO) et l'assoc. des assistants sociaux (ANAS) continuent de s'inquiéter du délit dit « de solidarité » inscrit dans le projet de loi. « toute personne qui aura par aide directe ou indirecte facilité... le séjour irrégulier d'un étranger en France sera punie

- d'un emprisonnement de 5 ans et d'une amende de 30 000 € »
- « Est-on conscient de l'incohérence et de l'absurdité d'imaginer un accompagnement respectif aux personnes en difficulté sociale en fonction des seules étiquettes en règle ou sans papier ? »
- Sans parler de la « disparition programmée du SSAE »
- Contradiction avec le code de l'action sociale et de la famille qui prévoit des prestations d'aide sociale, l'AME etc. ? Ces assoc. le pensent.
- Enfin le projet de loi prévoit des « vérifications sociales » par l'Office des Migrations Internationales sur la question des attestations d'accueil. Aide et contrôle se retrouveront-ils mêlés ? Ils le craignent.

Législation

Décentralisation : le projet de loi relatif aux responsabilités locales

(ASH-10/10/03) Réf. : 0667-oct/03-13-ASH



Sur un dossier ô combien complexe, il peut être bon d'avoir des textes : à noter que ce numéro aborde la formation des travailleurs sociaux

- « Il scelle de nouveaux transferts massifs de compétences d'Etat aux collectivités locales, qui devraient être effectifs au 01/01/05. Il vient notamment conforter l'assise des départements en matière d'action sociale. Et transfère aux régions la formation des travailleurs sociaux. »
- La formation des travailleurs sociaux transférée aux régions
 - Une nouvelle définition des formations sociales
 - L'Etat, garant du contenu des formations au plan national
 - Le pouvoir des régions
- Le rôle du département renforcé en matière d'action sociale
 - La coordination de l'action sociale et de l'insertion
 - L'élaboration du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale
 - Le pilotage des fonds d'aide aux jeunes
- L'action sociale en faveur des personnes âgées
- La protection de l'enfance
- L'expérimentation d'une compétence élargie des départements
- L'habilitation des établissements
- Les modalités de l'expérimentation

Sécurité sociale : le projet de loi de financement pour 2004

(ASH-17/10/03) Réf. : 0667-oct/03-13-ASH



On a beaucoup parlé des prestations à la petite enfance. Des éclaircissements si nécessaire.

- La prestation d'accueil du jeune enfant
 - La prime à la naissance ou à l'adoption
 - Allocation de base – complément
 - Entrée en vigueur
- Autres dispositions

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

RMI : mauvais passage de relais

(ASH-03/10/03) Réf. : 0656-oct/03-21-ASH



Eh bien oui nous l'avons aimé cet article sur un sujet qui vous concerne. Il est clair et donne un éclairage sur ce que peut être un transfert de compétences. A suivre en tout cas pour le RMI. Grimace pour la « réalité » (?) dépeinte.

- Le projet de loi de finances, parallèlement au transfert du RMI au 01/01/04, confirme la diminution du nombre de CES / CEC, la moindre durée de l'ASS. Si on ajoute à cela la mauvaise courbe du chômage, on peut tabler sur une augmentation des bénéficiaires du RMI en 2004. Or les comptes du transfert seront arrêtés au 31/12/03.
- Pourquoi le transfert se fait-il dans cette urgence, alors qu'il faut discuter le projet, sortir les décrets d'application... Motif supposé unanimement : « l'Etat est pressé de refiler le bébé ».. et la charge financière qui va avec
- Les budgets départementaux 2004 sont bouclés avant l'automne et ne prévoient pas tout ce qui sera nécessaire.
- L'ingénierie financière entre CG et agents payeurs n'est pas au point ; les CAF détiennent les fichiers des allocataires. Les systèmes ne sont pas forcément compatibles ou encore comportant d'autres données
- Il faut pour tout cela du personnel compétent et rien n'a été budgété faute de cadre légal
- Sur quelle base se feront les transferts de postes des DDASS ? Il n'y a pas de convention entre les agents payeurs, les communes impliquées et les CG.

- Et l'insertion ? Rien n'est réglé non plus. Qui, comment ? Là non plus rien n'a pu être budgété.
- « On va être obligé de bricoler dans l'urgence ». Si les départementaux ont l'impression d'être mal traités, qu'en est-il des allocataires ?

Les ex-allocataires de l'ASS pourront bénéficier directement du RMA

RMI, RMA : zones d'ombre sur le sort des chômeurs en fin de droit

(ASH-24/10/03) Réf. : 0680-oct/03-21-ASH
(Le Monde-22 & 23/10/03) Réf. : 0680-oct/03-21-LM



C'est presque une brève, c'est une annonce au moment où nous bouclons. Bien des questions restent en suspens, vous le verrez. Le projet de loi RMA sera examiné à partir de la mi-novembre. A suivre.

- Les nouvelles dispositions concernant l'ASS n'entreront en vigueur que le 01/07/04 et non le 01/01 comme prévu.
- M. Fillon a annoncé le 21/10 que les ex-allocataires de l'ASS pourront accéder directement au RMA.
- Aucune durée de perception préalable du RMI ne sera donc exigée pour la perception du RMA
- Les départements auront-ils les moyens de cette surcharge ? Le ministère assure que l'Etat la compensera totalement.
- Y-aura-t-il suffisamment d'emplois pour cette catégorie ?
- Les contrats RMA ne seront pas « contingentés » et en outre seront mis en place 30 000 CIE supplémentaires
- Et pour ceux à qui leurs ressources interdisent le RMI ? Quid du RMA ?

Logement

Des « anomalies » relevées dans l'attribution des logements H.L.M.

(ASH-03/10/03) Réf. : 0657-oct/03-22-ASH



Il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce petit article. Dans la RVP 09 nous mentionnons une plainte du MRAP contre un bailleur social pour des

- La mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos) contrôle les pratiques du logement social. Rapport annuel contrasté
- Dans 20 % des organismes contrôlés irrégularités dans la phase préalable à l'attribution : non-conformité des demandes d'informations (demandes sur origine ethnique, RIB).
- Absence de règlement ou de critère d'attribution
- Commissions d'attribution de logements (CAL) : composition et fonctionnement ne sont pas conformes (30 % des cas). Elles jouent un rôle « insuffisamment affirmé »
- Absence de politique d'attribution clairement énoncée par les CA. « Manque de détermination » de certains à loger les populations très défavorisées adressées par les services préfectoraux

[Retour Sommaire Général](#)

santé

La géographie, variable-clé de la santé des enfants

(Le Monde-01/10/03) Réf. :0642-oct/03-24-LM



Une donnée intéressante : l'ampleur des inégalités régionales nous a surpris et intéressés. Y-t-il des fatalités géographiques ? Nous aimerions en savoir plus. Il doit bien y avoir des raisons endémiques à ces comportements.

- Etude par le ministère de la santé et la médecine scolaire, portant sur 30 000 élèves 5/6 ans
- Santé bucco-dentaire : DOM et nord présentent les plus fortes proportions de caries non soignées
- Port de lunettes : Nettement moins fréquent dans le sud, particulièrement dans le sud-est
- Vaccination contre la rougeole : meilleure couverture en Ile-de-France (2.8 % non vaccinés) ; Moins vaccinés dans le nord que dans le sud
- Problèmes respiratoires : Moindres dans l'est que dans l'ouest
- Surpoids : Varie du simple au double selon les régions 11 % en Loire et 22 % en Corse. Alsace et Languedoc ont une forte proportion de surpoids, suivis par Ile-de-France, Nord, Picardie, puis tout le sud en général
- « Les disparités régionales sont telles que les effets de structure de populations étudiées – démographiques, économiques, urbaines – ne peuvent expliquer qu'une faible partie de cette hétérogénéité... une diminution des disparités liées aux conditions économiques des familles n'atténuerait pas forcément les disparités régionales »
- La solution ne passe donc pas forcément par des actions auprès des populations défavorisées.

Un rapport préconise 140 pistes de réforme pour sortir la psychiatrie de la crise

(Le Monde-07/10/03) Réf. :0661-oct/03-23-LM
(ASH-10/10/03) Réf. :0661-oct/03-23-ASH



Nous avons déjà fait état d'alertes. Un plan est en route. Nous le suivrons car il nous que les populations dites « défavorisées » sont particulièrement touchées par une offre de soins en baisse constante depuis 20 ans, problème qui rejaillit souvent sur les « passeurs » que vous êtes.

- Un plan global sur la santé mentale devrait être présenté dans le 1^o trimestre 2004 : constat de la baisse de moyens face à une « explosion de la demande de soins »
- 15 % de la population 1/3 des personnes qui consultent un généraliste souffre de troubles d'ordre psychiatrique ; pour soutenir des soignants peu formés à cette réalité, proposition d'un « psychiatre coordonnateur » pour 200 000 à 400 000 habitants auquel on pourrait s'adresser « Notre souci est de faire en sorte que la personne en 1^o ligne ne soit pas seule »
- Proposition de réglementer les psychothérapies et les rembourser quand elles répondent « à une prescription de soins »
- Ouvrir certains CMP, dit « ressources » 6 jours sur 7 pour assurer une permanence d'évaluation et d'offre de soins
- Relever de 50 % le numerus clausus en psychiatrie et encourager une meilleure répartition géographique (incitations financières). De même un rééquilibrage au niveau des équipements et les soins alternatifs

- Investissement pour la psychiatrie dans le plan « Hôpital 2007 » « Nous défendons la place de l'hospitalisation »
- Toujours le même appel pour le renforcement de la psychiatrie infanto-juvénile : dépistage des troubles inclus dans tous « leurs » examens systématiques. (Idem pour les personnes âgées)
- **Mieux suivre grossesse et accouchement, renforcement PMI, interventions dans les crèches, création de « lieux de répit » non sanitaires et non stigmatisants pour les adolescents, participation à la prise en charge des enfants « dans un environnement à haut risque », amélioration de la prise en charge des personnes sous main de justice.**
- « Il faut que la société civile puisse s'exprimer, que la présence des associations d'usagers et de familles soit assurée au plan départemental »

[Retour Sommaire Général](#)

Scolarité

A noter un traitement de la question du foulard et de l'exclusion d'Aubervilliers dans la rubrique « société » Merci de votre indulgence : il est parfois difficile de trancher entre ces différents champs.

Idem pour le « grand débat » sur l'école, comme le mois dernier

L'enseignement privé a accueilli 12 088 élèves supplémentaires

(Le Monde-27/09/03) Réf. :0639-sept/03-24-LM



Nous en avons parlé, voilà des chiffres qui paraissent fiables à quelques semaines de la rentrée. A suivre.

- Effectifs en hausse de 0.6 % : soit 12 088 de plus sur un total de 2 millions et 20 000 refus sur listes d'attente
- + 0.99 % dans le primaire ce qui est beaucoup plus que les prévisions
- + 0.14 % dans les collèges alors que la démographie laissait prévoir une baisse
- + 0.58 % dans les lycées et - 0.65 % dans les lycées professionnels
- Selon un sondage CSA, 51 % des parents d'élèves du public seraient prêts à scolariser leurs enfants dans le privé (à noter que les critères d'ordre religieux jouent pour 3 %...)

Les premiers résultats décevants du plan de prévention de l'illettrisme

(Le Monde-01/10/03) Réf. :0643-oct/03-24-LM



Les idées reçues et les chiffres, toujours. Cette idée venant du Haut conseil de l'évaluation de l'école, satisfaisait les enseignants souvent, mais... elle n'a pas l'air de marcher. Intéressant à savoir ... et méditer.

- Il y a un an on a dédoublé 100 classes de CP en s'inspirant. Expérience prévue sur 2 ans : 500 CP dédoublés en 2003
- En mars 2002 on n'enregistrait que 1.1 point de différence entre la réussite aux épreuves proposées entre les CP dédoublés et les autres « toutes choses égales par ailleurs » ; en juin la différence passait à 2.6.
- Le taux de redoublement y est de 5 % contre 5.9% dans les classes non dédoublées.
- « Le coût est élevé et [la mesure] ne semble procurer qu'un avantage marginal quant aux acquis des élèves... et ne contribue en rien à un rattrapage des élèves les plus faibles », analyse une note interne du ministère
- Le ministère prévoit de diffuser un livret recensant les pratiques qui ont fait recette
- On table sur une meilleure formation des enseignants (reportée sine die toutefois ...) : « l'enseignement de l'apprentissage de la lecture reste insuffisant »
- Les « nouveaux programmes » du CP prévoient 2,5 h quotidiennes obligatoires consacrées à l'apprentissage de la lecture.
- 17,5 % des élèves entrant en 6^e ont des difficultés de lecture, dont un noyau dur de 4 % très en difficulté et 7 % en difficulté importante

La France dépense plus pour l'école que ses voisins.

(Le Monde-11/10/03) Réf. :0676-oct/03-24-LM



Se lit facilement. Instructif et clair. Nous aimons toujours avoir un comparatif avec les « autres »...

- Un chapitre du rapport du Haut Conseil d'Evaluation
- La France consacre 7 % de son PIB à l'école. L'Etat 64.5 %, les collectivités locales 21 % et les familles 6.4 % (réduite : bourses, gratuité), entreprises 6.4 %
- Sur les 25 dernières années les dépenses pour l'école ont augmenté plus vite que le PIB. Le nombre d'élèves a augmenté (études plus longues) et le coût de chaque élève aussi (élèves moins nombreux par classe et hausse des coûts salariaux, dus au vieillissement des enseignants)
- Seuls les pays du Nord et les Etats-Unis consacrent plus que la France à l'école
- Disparités : la France dépense moins que ses voisins pour l'université. Les experts se demandent si ce retard est rattrapable...
- « La question de la relation entre les investissements ... et les performances est largement posée. Les études ne permettent pas de conclure à une corrélation systématique »

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

Bibliographie

(ASH-26/09/03) Réf. :0644-oct/03-31-ASH



Les assistantes sociales dans la tourmente, 1936-1946

Cyril Le Tallec – Ed. L'Harmattan – 18 €
Episode complexe dans l'histoire d'une profession. Peut être instructif

- Le diplôme date de 1932 mais à cette époque on parle plutôt de « vocation »
- Sous Vichy elles servent au quadrillage social voulu par Pétain ; mais on en manque.
- Les organismes publics ou privés recrutent des volontaires : Secours national (vichyssois) mais aussi la France libre et la Résistance développent leurs services sociaux
- En 1946 la loi s'efforce de donner une réglementation générale à cette fonction et régularise 3 300 de ces volontaires

L'invention de l'autorité

Alain Vulbeau et Jacques Pain –Maurice éditions- 25 €
On en parle beaucoup, démission, crise, repères. Peut-être aidant...

- Réflexion qui articule autorité à « autorisation »
- Etude au quotidien de 6 dispositifs éducatifs (Ile-de-France)
- Lieux officiellement reconnus mais où l'on pratique néanmoins une « expérimentation sociale »: existence et travail de figures d'autorité (adultes mais aussi, émergeant, des jeunes)

Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien

François de Singly – Ed. Armand Colin – 23 €
Paraît très intéressant. Peut-être un peu difficile. Mais tout dépend de l'intérêt précis que l'on porte à cette question. Ouvrage sociologique.

- La Révolution française a inventé une société centrée sur les individus. Mais ils sont considérés sous l'angle de leur appartenance à l'humanité et la nation : hommes et citoyens. Leurs autres dimensions sont de l'ordre privé.
- Depuis le milieu du XX° cet « universalisme abstrait » est en crise avec l'émergence d'individus « complets.. dont le rêve est de rester libres... de ne pas être enfermés dans des rôles »
- Comment construire un « nous » respectueux des « je » qui le composent ? Il faut que le lien social surmonte un certain nombre de crises : transmission et stabilité, normes et repères, (hétérogénéité), tensions entre altérité et égalité
- Les fils sont moins solides mais il y en a plus : voilà le postulat. Notamment le « fil affectif »
- Exemples pour dessiner un « nouvel idéal de liens sociétaires... qui sachent unir sans trop serrer »

Désir d'emprise et éthique de la formation

Patricia Vallet – Ed. L'Harmattan – 28 €
Un peu provo ? Angle original, le désir du formateur. Auteur formateur et docteur en études psychanalytiques.

- « Pourquoi désirons-nous transmettre ? » Le désir de former peut-il être envahi par un désir de conformer, voire de nuire ou de détruire ?
- Compte-rendu d'une recherche auprès de formateurs en service social

Travail social et analyse des pratiques professionnelles. Dispositifs et pratiques de formation

Ouvrage collectif coordonné par Claudine Blanchard-Laville et Dominique Fablet – Ed. L'Harmattan – 17 €

- Approches de dispositifs d'analyse des pratiques mis en œuvre dans les formations d'AS, ES et éducateurs jeunes enfants.

Adomamans. Le tiers et le lien

Nelly Carpentier – Ed. Téraèdre – 13.5 €
Justement nous parlions du manque d'études faisant mention d'entretiens avec de public. Cela peut vous intéresser. A croiser peut-être avec vos propres pratiques et rencontres ?

- 10 000 adolescentes enceintes chaque année : ouvrage tiré de rencontres avec 200 travailleurs sociaux et un millier de ces « adomamans »

[Retour Sommaire Général](#)

brèves

Le GISTI fragilisé

(ASH-26/09/03) Réf. :0645-oct/03-32-ASH



Un organisme de plus dans la longue liste des secteurs financièrement touchés...

- Groupe d'information et de soutien des immigrés.
- N'arrive plus à équilibrer l'augmentation de ses dépenses, (due à l'abondante production législative) et la diminution de ses recettes (versement des subventions en retard et pas de certitude de la même somme en 2004 : 38 000 €)
- En outre la vente des publications est moins sûre car la majorité des associations ont des difficultés budgétaires
- Appel aux dons: 3, villa Marcès – 75011 Paris – 01 43 14 84 84

L'aide au retour des Roms est un leurre, selon deux associations

(ASH-26/09/03) Réf. :0646-oct/03-32-ASH



Voilà, ce n'est pas réjouissant mais il faut bien se tenir au courant...

- Médecins du Monde et la Fédération internationale des droits de l'Homme dénoncent « duperie et hypocrisie » dans cette aide au retour promise depuis 01/03
- Echec quantitatif et à l'arrivée en Roumanie aucune des aides sociales promises et confiscation des passeports comme s'ils étaient

des migrants illégaux, catégorie dont le caractère officiel de leur retour devrait les exclure

- En outre certains « ont été arrêtés et expulsés » alors qu'ils avaient entamé la démarche de retour
- M. Sarkozy « assume totalement la décision » et ajoute qu'il n'est pas responsable des conditions d'intégration en Roumanie, où les associations pointent qu'elle est toujours impossible pour cette population.

Un préfet à l'OFPRA : les associations s'inquiètent

(ASH-26/09/03) Réf. :0647-oct/03-32-ASH



A suivre. C'est bien difficile et embrouillé pour le moins.

- L'organisme n'est pas passé sous la houlette du ministère de l'intérieur mais un préfet y est « chargé de mettre en place le projet de loi relatif au droit d'asile.. et la future cellule du ministère de l'Intérieur... pour faciliter les relations entre l'OFPRA et les préfetures. » Pas de délégation de signature.

L'Assemblée nationale met en place une mission d'information sur l'euthanasie

(Le Monde-26/09 & 02/10/03)Réf :0648-oct/03-32-LM



Apparemment ça bouge. Petit rappel du traitement de la question en France. A noter un encart sur d'autres pays qui est intéressant

- « Il appartient au Parlement de s'emparer de toutes les question de société »

- L'euthanasie n'est pas reconnue comme une infraction particulière.
- On distingue l'euthanasie active (donner la mort) de la passive (arrêt des traitements)
- La première est traitée comme un meurtre, la deuxième comme non assistance et la consentement de la victime n'y change rien.
- Les tribunaux sont relativement indulgents
- On renforce les soins palliatifs mais ce n'est pas adapté à toutes les circonstances : les non-mourants condamnés à la souffrance ne sont pas concernés par ce dispositif
- En 2000 le Comité d'éthique avait recommandé la reconnaissance d'une « exception d'euthanasie » au regard « du souci d'abrèger les souffrances, du respect d'une demande formulée par le patient et de la compassion »
- Pratique autorisée aux Pays-Bas et en Belgique

Naissance du nouveau pôle de santé publique au tribunal de Paris

(Le Monde-29/09/03) Réf. :0651-oct/03-32-LM



Bon à savoir et à suivre

- 3 juges d'instruction et 6 magistrats du parquet auront en charge les dossiers de sécurité sanitaire, centraliseront les plus lourds, en vue d'accélérer leur traitement
- Compétence étendue sur 25 cours d'appel ; à terme un autre pôle de santé à Marseille en couvrirait 7 autres
- 4 domaines : produits de santé, aliments de l'homme et de l'animal, environnement et travail

[Retour Sommaire Général](#)

30 % des sans-domicile ont conservé un emploi

(Le Monde-03/10/03) Réf. :0653-oct/03-32-LM



Petit article qui aborde la question des « travailleurs pauvres » sous un angle extrême ; nous avons envie de vous faire partager le choc de ce titre.

- « Le fait de travailler n'assure donc nullement l'accès un logement autonome et réciproquement, l'absence de toit stable compliquer l'insertion professionnelle »
- Les femmes travaillent comme serveuse, femme de ménage et les hommes dans le bâtiment, le transport ou l'entretien.
- Les « usagers des services d'aide » sont pour la plupart inscrits à l'ANPE et effectuent des démarches pour l'emploi.

Pour la première fois depuis 6 ans, le nombre de demandeurs d'asile a reculé en France

(Le Monde-03/10/03) Réf. :0654-oct/03-32-LM



Dans ce tout petit article on trouve des explications étonnantes... A lire.

- Informations de Forum réfugiés : tendance à la baisse étonnante car depuis des années l'augmentation était constante. (22 % en 2001)
- Contrôle renforcé aux frontières. L'UE a avancé sur ce sujet et la baisse se fait sentir dans d'autres états membres.
- La France garde un « niveau anormalement élevé » de demandeurs d'asile toutefois. « Aucun gouvernement n'a fait les efforts

nécessaires pour les accueillir. Cela a encouragé les demandeurs abusifs et les réseaux ».

- Dans l'ordre, Turquie, Congo, Mauritiens. Stabilisés : Algérie, Chine et Sri-Lanka. En baisse les Haïtiens ; 70 % des demandent en provenance de Russie viennent de Tchétchénie.

Budget 2004 : le social à l'heure des décomptes

(ASH-03/10/03) Réf. :0658-oct/03-32-ASH



Nous avons déjà traité ce sujet dans la RVP 09. Aussi ne retenons-nous que deux items qui paraissent nouveaux.

- La création du « contrat d'accompagnement renforcé dans l'emploi » est ajournée. Il supposait « plus d'accompagnement de la part de l'employeur ». Les associations déplorent cette décision.
- Réforme à nouveau de l'Aide Médicale d'Etat ; « encore une fois il n'y a pas eu de concertation », déplore le directeur du GISTI.

La Croix-Rouge sera présente en permanence auprès des étrangers de la zone d'attente de Roissy

(Le Monde-03/10/03) Réf. :0660-oct/03-32-LM



Il en avait été question. C'est fait et opérationnel à partir du 14/10.

- Convention signée pour 6 mois le 6/10/03
- 23 permanents : soutien psychologique, informations, aide matérielle, médiation avec la PAF. Ils doivent « rendre compte à

l'administration de cette mission... ne pas s'ingérer dans l'examen de la situation individuelle »

- Le suivi sanitaire continue d'être assuré par l'hôpital d'Aulnay-sous-Bois
- Une convention doit être signée avec l'Anafe pour le suivi juridique

Dispositif d'urgence : audit et rallonge budgétaire

(ASH-10 & 17/10/03) Réf. :0670-oct/03-32-ASH



Bon à savoir ; nous faisons plus que résumer ces deux articles.

- L'audit demandé par le ministère souligne les insuffisances (CHRS, 115) et les déficits des associations
- Une rallonge budgétaire de 145 millions d'euros vient d'être débloquée sur les crédits 2003 : CHRS, accueil demandeurs d'asile, dispositif d'urgence à la veille de l'hiver
- Pour 2004 « modernisation, paramétrage et mise en cohérence de l'ensemble du dispositif » sont prévus

[Retour Sommaire Général](#)

Aide juridictionnelle

(ASH-17/10/03) Réf. : -oct/03-32-ASH



Une toute petite chose qui peut concerner votre public à l'occasion.

- Dans l'instruction, l'hébergement gratuit, temporaire ou non, sera écarté des ressources prises en compte (avantage en nature)

coup de cœur

Zones d'attente et centres de rétention

(ASH-17/10/03) Réf. : -oct/03-32-ASH



A suivre. C'est intéressant à savoir.

- Le Conseil d'Etat enjoint gouvernement de prendre des dispositions pour qu'avocats et interprètes puissent intervenir à tout moment sur demande des étrangers, avec un local adapté permettant la confidentialité et équipé (tel et fax)

L'AME à nouveau en instance de réforme

(Le Monde-18/10/03) Réf. : -oct./03-32-LM



Ce n'est même plus un feuilleton, l'on s'y perd. A suivre quand même ? Nous tâcherons.

- Dans son budget 2004 le ministère des affaires sociales affiche 3objectifs : mieux contrôler l'ouverture des droits, instaurer le ticket modérateur et limiter les remboursements aux soins médicalement indispensables
- Et les assoc. pour la 3° fois de dire leurs inquiétudes de prises en charge tardives qui déboucheront sur des affections graves

[Retour Sommaire Général](#)

Les maux de la société, vus du cabinet d'un médecin de banlieue

(Le Monde-18/10/03) Réf. : 0677-oct/03-33-LM



A première lecture : heureusement qu'il y a des médecins comme celui-ci, de la même façon que l'on se dit heureusement qu'il y a des travailleurs sociaux qui écoutent ces banlieues-là. Et nous avons craqué pour cet article. C'est une parole de terrain, comme la vôtre est une parole de terrain et les deux paroles se recoupent, de façon presque troublante. Nous avons voulu vous la livrer. Façon de vous sentir moins seuls dans vos analyses et vos pratiques, et vos limites ? Nous le voudrions bien...

- Il exerce dans une banlieue « ni froide ni chaude, mais tiède, celle qui existe partout mais qui n'est décrite nulle part »
- C'est vrai il y a des abus mais les réformes « ne s'attaquent qu'aux petits » « Que l'on arrête de globaliser. La médecine, c'est de l'humain ».
- Il s'estime plongé « dans le bain médico-social chaque jour de la semaine » « L'environnement social et familial compte dans la santé de tout un chacun. D'année en année j'ai vu les corps se fatiguer, les enfants et les adultes grossir à en devenir obèses. Il est évident que la pauvreté est partie intégrante de nos consultations car elle est à l'origine de certaines pathologies »
- Il se décrit comme « un médiateur ... qui met en sourdine des souffrances qui, rangées bout à bout, pourraient enflammer les banlieues »
- Rhino-pharyngites dues à des logements mal aérés ou trop petites, crises de nerfs à cause du

bruit, maladies qui disparaissent suite à un relogement.

- La médecine dite « générale » en banlieue prend tout son sens parce que l'on y consulte moins pédiatres, psychiatres, etc.
- « Peu de patients mettent en avant leurs troubles psychiques, trop occupés à survivre ou à vivre un quotidien chaotique »
- « La canicule, je la vois tous les jours »
- La banlieue : « autant de plaisir que de lassitude... mais rien ne m'en délogera. Il faut une médecine riche pour les pauvres »